

Et hop, une nouvelle entourloupe fiscale

François Hollande s'est longtemps vanté de maîtriser les subtilités de la mécanique des impôts avant de se rendre compte qu'il n'arriverait jamais à se débarrasser du sparadrap du harcèlement fiscal. Il faut dire qu'avec sa taxe à 75 %, sa tranche supplémentaire d'impôt sur le revenu, son plafonnement du quotient familial, sa créativité avait atteint des sommets. Et de fait, la pression fiscale

française a atteint des sommets. Au sortir d'une décennie de crise et d'un quinquennat en forme d'assommoir, les 5 % de Français les plus riches avaient, selon l'Insee, perdu 5,1 % de pouvoir d'achat, et les 20 % les plus aisés en avaient abandonné 2,5 %. Parmi eux, naturellement, les classes moyennes supérieures, tous ces foyers français aux revenus confortables et qui, sans être riches, travaillent,

consomment, épargnent, font tourner l'économie.

Par quel tour de passe-passe ces contribuables se retrouvent-ils une nouvelle fois en victimes expiatoires de la chasse aux riches ? Car ce sont eux, les premiers visés par la nouvelle idée concoctée à Bercy : s'attaquer aux niches fiscales. Puisque le rétablissement de l'ISF est écarté par le chef de l'Etat,

puisque les taux d'impôt sur le revenu sont déjà très élevés, il suffit de... réduire les réductions d'impôts. Au risque de revenir sur les objectifs de politique générale que chacune de ces niches abrite : politique familiale, financement des PME, dons et legs aux associations, mécénat. Ce projet pourrait être tristement banal (ils sont si nombreux, ses pré-décèsseurs, à l'avoir fait) si Gérard Dar-

manin n'y ajoutait cette fois une touche de sophistication : concentrer la suppression ou le plafonnement des niches fiscales sur les revenus les plus élevés. Autrement dit, exempter les moins aisés des plus riches. On atteint là au sublime : une niche fiscale à l'intérieur d'une autre niche. Attention au sparadrap...

Nicolas Beytout
@nicolasbeytout

Les niches fiscales sont le corollaire d'une imposition excessive dont l'ultra-progressivité repose sur un nombre trop faible de ménages. Elles pourraient pourtant être à nouveau rabotées

Impôts

Le concours Lépine de la chasse aux riches

Navigation à vue

Après le maintien de la taxe d'habitation pour les 20 % les plus riches ou l'instauration d'une sixième tranche d'impôt sur le revenu, le gouvernement lance un nouveau ballon d'essai pour tenter de répondre au besoin de justice fiscale de l'opinion publique. Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, propose d'abaisser le plafond des niches fiscales ou de les placer sous condition de ressources. **Dans tous les cas, une même victime expiatrice : les classes moyennes et moyennes supérieures, de plus en plus étouffées par la pression fiscale.**

Raphaël Legendre

FINALEMENT, IL RESTE. Après avoir laissé planer le doute sur son maintien au gouvernement, Gérard Darmanin a annoncé lundi qu'il continuait sa tâche au gouvernement. « Je ne suis pas du genre à ne pas assumer mes responsabilités, à abandonner au milieu du chemin », a indiqué

le ministre de l'Action et des Comptes publics au Parisien. Gérard Darmanin reste, et il a des idées pour le grand débat.

Un grand débat où les questions fiscales tiennent le haut du panier. Parmi les plus de 60 000 contributions déjà répertoriées sur le site granddebat.fr



sous le volet « fiscalité et dépenses publiques », beaucoup parlent du rétablissement ISF et de justice fiscale. Le manque à gagner pour les caisses de l'Etat ne dépasse pas 3,5 milliards d'euros (sur un total de prélèvements de plus de 1 000 milliards d'euros), mais l'allègement de l'impôt sur la fortune transformé en impôt sur la fortune immobilière (IFI) passe toujours mal dans une partie de l'opinion publique. Le gouvernement

en a conscience et tâtonne depuis des semaines pour trouver un contre-feu, au risque de sacrifier une nouvelle fois la classe moyenne supérieure sur l'autel de la démagogie fiscale.

Zigzag. Plusieurs idées ont été mises sur la table depuis le début de l'année. A commencer par le maintien de la taxe d'habitation pour les 20 % des Français les plus aisés. La mesure rapporterait

5 à 7 milliards d'euros. Mais après avoir annoncé le 8 janvier qu'elle « sera bien sur la table du grand débat », Emmanuel Macron l'a exclue deux semaines plus tard. « Plus personne ne la paiera », a-t-il assuré le 24 janvier lors de sa participation au débat à Bourg-de-Péage. Première godille fiscale.

Toujours pour tenter de répondre au besoin de « justice fiscale » de l'opinion

●●● Pages 2 et 3

La diaspora arabe conquiert une nouvelle présidence en Amérique latine

Salvador

On estime ses effectifs à une petite vingtaine de millions de personnes, sur une population totale de 634 millions. Mais la diaspora arabe en Amérique latine a un tout autre poids dans la région, tant sur le front économique que politique. Preuve en est : l'élection, dimanche, du jeune Nayib Bukele (37 ans), d'origine palestinienne, à la présidence du Salvador. Qui suit celle de Mario Abdo Benitez, petit-fils d'un émigrant libanais, aux commandes du Paraguay en avril 2018. De quoi compenser le départ de Michel

Temer, Libanais maronite, encore président du Brésil jusqu'au 31 décembre dernier.

Au Salvador, Nayib Bukele suit en fait les pas de son compatriote Antonio Saca (2004-2009) dont les grands-parents venaient de Bethléem. Au Honduras voisin, Carlos Roberto Flores Facussé, lui aussi de descendance palestinienne, a occupé le poste suprême entre 1998 et 2002. L'Equateur a connu deux présidents d'origine libanaise, Abdala Bucaram (1996-1997) et Jamil Mahuad (1998-2000). La diaspora syrienne a vu l'un des siens présider l'Argentine

entre 1989 et 1999 avec Carlos Menem. Au Venezuela, cette même communauté est représentée par Tareck el-Aissami, ministre de l'industrie de Nicolas Maduro après avoir été son vice-président.

Cela fait deux ans que l'homme figure sur la liste noire des narcotrafiants du département d'Etat américain.

La plupart de ces dirigeants n'ont pas laissé des souvenirs impérissables

dans leurs pays d'adoption. Abdala Bucaran n'est resté moins de six mois au pouvoir ; il a été destitué pour « incapacité mentale à exercer le pouvoir », tandis que Jamil Mahuad l'était pour « abandon de poste ». Poursuivi et condamné à quatre ans et demi de prison pour corruption, Carlos Menem doit à son immunité parlementaire d'être encore en liberté. Elle n'a en revanche pas bénéficié à Antonio Saca, actuellement derrière les barreaux. Ce qui pourrait pendre au nez de Michel Temer, menacé d'inculpation...

Gilles Sengès
@Gillesengès

Billet. Save the Queen

Le monde est encore plus dangereux que l'on pourrait le croire : rien n'est inimaginable, tout est possible. La preuve vient d'en être apportée par une révélation du Times. Que se passera-t-il à Londres si le Brexit se produit sans aucun accord avec l'Europe et si la date butoir du 29 mars ne dégage pas de solution ? Comme tout le monde l'ignore, autant concevoir le pire. C'est-à-dire un peuple en colère, des émeutes dans la

capitale et l'envie de la foule de s'attaquer à la reine. Aussi le gouvernement a pris ses précautions : il a remis au goût du jour un vieux plan d'exfiltration de la royauté. Un plan datant de la Guerre froide, qui envisageait carrément une attaque nucléaire de l'URSS. Certes, God Save the Queen. Mais pas question qu'il soit le seul à la protéger !

Michel Schifres
mschifres@lopinion.fr

Venezuela: les failles de la diplomatie de l'UE

L'Italie a bloqué l'adoption d'une déclaration européenne commune reconnaissant Juan Guaidó comme président Page 7

CGT: Martinez se radicalise un peu plus

Le numéro du syndicat est candidat à sa succession. Avec un credo : être dans l'opposition systématique Page 3

Dans le maquis des aides à la rénovation thermique

Les dispositifs financiers pour rénover les logements sont mal connus, peu lisibles et souvent peu efficaces Page 5

Toucher les riches par les niches ? Chiche !



DEPUIS DES DÉCENNIES, ceux qui sont dans le déni de l'excès de dépenses publiques dans notre pays cherchent des recettes indolores. Les plus inconscients pensent qu'il y a encore des marges du côté des riches. Pour les autres, il y a un trésor caché : les niches ! Sous ce terme ne peuvent se cacher que des mesures injustes et les contribuables concernés ne sauraient se plaindre de leur suppression. Mais toucher aux niches n'est pas si facile. Ceux qui ont essayé ont eu des problèmes !

Toute hausse d'impôts se traduit forcément par une diminution du pouvoir d'achat. Mais, d'habitude, la perte d'activité économique qui en résulte est diffuse et n'est pas mesurable pour chaque entreprise. Or, les niches créent directement du chiffre d'affaires pour des secteurs économiques très ciblés. On pense, bien sûr, au bâtiment pour l'investissement locatif et l'isolation thermique, ou aux employés à domicile. Mais il y a aussi les entreprises du secteur culturel et les associations, qu'elles interviennent dans le domaine culturel, éducatif ou social.

Et parfois, une aide au salarié est, en fait, une façon de soutenir un secteur économique : on peut citer à cet égard le régime des intermittents du spectacle (qui est une niche sociale) ou celui des déductions de frais des journalistes. Si ces régimes disparaissaient, les plus touchés seraient les employeurs. En cas de suppression d'une niche, les chiens qui aboient ne sont pas ceux qu'on croyait : ce ne sont pas les contribuables, mais les organisations professionnelles des secteurs touchés, qui font valoir les risques de destruction d'emplois.

Question d'équité. C'est pourquoi la suppression de niches ne doit pas servir de recette budgétaire ; elle doit rester une question d'équité. Et, même sur ce plan, il ne faut pas se tromper de sujet : ce n'est pas un sujet d'équité verticale (répartition de l'impôt entre les riches et les autres), mais d'équité horizontale (à revenu égal, impôt égal).

En effet, il y a des niches qui concernent tous les niveaux de revenus (les emplois à domicile, l'isolation thermique), mais d'autres ne concernent que les revenus élevés (investissement locatif, cinéma, monuments historiques). Seules les secondes peuvent faire l'objet de réformes au nom de la « justice fiscale » (au sens d'équité verticale). Or, le faire en gardant la niche et en plafonnant son bénéfice ou ses effets est économiquement inefficace et politiquement dangereux : quelle que soit la technique employée (seuil de revenu, plafonnement

de la dépense ou du crédit d'impôt), dans la population ainsi isolée, c'est toujours le bas de la pyramide des contribuables concernés qui sera le plus touché en termes de rapport entre l'avantage perdu et le total de l'impôt ou le montant du revenu.

Effet de vérité. Est-ce à dire qu'une fois de plus, il faut conclure qu'il n'y a pas

La solution n'est pas de torturer l'outil fiscal. Il faut faire en fait une réforme très « vintage » : redécouvrir la bonne vieille subvention !

de solution et renoncer à réformer ? Heureusement non, mais la solution n'est pas de torturer l'outil fiscal. Il faut faire en fait une réforme très « vintage » : redécouvrir la bonne vieille subvention ! Les subventions permettent une bien meilleure efficacité de la dépense publique que les réductions d'impôt. Elles ont été remplacées par l'outil fiscal pour de mauvaises raisons : masquer le vrai niveau de la dépense (car les réductions d'impôt sont des dépenses et pas des atténuations de recettes), permettre aux parlementaires de rester dans le jeu (car ils peuvent gager une réduction d'impôt, pas une dépense), et faire moderne, car la réduction d'impôt fait moins « interventionnisme étatique » que la gestion de subventions par des administrations.

Revenir à la subvention aurait un effet de vérité sur notre niveau de dépenses. Mais surtout, cela permettrait de mieux compenser les effets d'une diminution des montants d'aide publique en maintenant l'aide aux bénéficiaires pour lesquels elle n'était pas un effet d'aubaine. Ainsi, l'impact sur le secteur économique concerné est minimal. La problématique est la même que pour les impôts « comportementaux », dont la recette doit être très largement recyclée pour aider aux changements de comportements.

Réduire trop fortement les niches fiscales sans accompagnement fin des conséquences peut avoir les mêmes effets qu'augmenter la taxe carbone sans recyclage suffisant des fonds collectés. Les effets sur le pouvoir d'achat sont les mêmes, mais ils ne sont pas concentrés sur les mêmes catégories sociales. Au lieu de mettre dans la rue les Gilets jaunes, ce sera les foulards rouges...

Michel Taly, avocat, ancien directeur de la législation fiscale.

●●● Suite de la page 1

publique, des réflexions ont ensuite été menées sur l'opportunité de créer une sixième tranche d'impôt sur le revenu (IR). Mais là aussi, les travaux sont dans l'impasse. « Je suis contre. Nous n'avons pas à rougir de notre imposition de notre dernière tranche. Nous sommes dans le haut de l'OCDE, largement », commente la députée LREM de Paris, Olivia Grégoire.

Vieilles lunes. En effet, en ajoutant le taux de la dernière tranche d'IR (45 %), la surtaxe sur les hauts revenus (4 %) et les cotisations sociales (9,7 %), les revenus supérieurs à 500 000 euros sont aujourd'hui taxés à hauteur de 58,7 %. Le Conseil d'Etat ayant plafonné le niveau de prélèvement maximum à 66 %, les marges de manœuvre sont faibles à la hausse. Le ministre de l'Action et des Comptes publics s'est d'ailleurs lui-même déclaré contre lundi à titre personnel, rappelant que « 45 % des Français sont imposables, et que les 10 % les plus aisés payent déjà 70 % du total de l'impôt sur le revenu ». Deuxième débat fermé. Deuxième godille fiscale.

Mais le grand débat battant son plein, les réflexions se poursuivent au sein de l'exécutif.

« Entre la crise des Gilets jaunes, le débat sur l'ISF et le retour de l'instabilité fiscale, je reçois beaucoup de demandes de personnes qui ne pensaient pas partir »

tif. « C'est le concours Lépine ! », plaisante un membre du gouvernement. Lundi, Gérald Darmanin a entamé le troisième volet de ces pérégrinations fiscales. Cette fois-ci, les niches fiscales sont à l'honneur. « C'est 14 milliards d'euros. Soit quatre fois plus que l'ISF ! Et plus de la moitié de ces 14 milliards profite aux 9 % des Français les plus riches », a-t-il indiqué dans Le Parisien. Le ministre propose donc de diminuer le plafond global de ces niches fiscales ou de les mettre sous conditions de ressources !

Lors d'un point presse sur le prélèvement à la source, le ministre a notamment ciblé le crédit d'impôt transition écologique (CITE). « Peut-être que l'on pourrait se dire que, quand on change son simple vitrage pour passer en double vitrage, la classe moyenne mériterait d'être aidée du fait de la transition écologique et que les gens qui gagnent beaucoup d'argent pourraient peut-être le financer en partie eux-mêmes », a-t-il indiqué.

S'il n'est pas certain que cette mesure réponde au besoin de justice fiscale de l'opinion, son choix qui ne doit rien au hasard. Bercy a le CITE dans le viseur depuis que son coût est passé de 619 millions en 2014 à 1,67 milliard en 2017. Si le ministère a tenté de sortir la rénovation des fenêtres du crédit d'impôt en 2018, elle y est revenue en 2019 sous la pression des professionnels du bâtiment (crédit d'impôt toutefois limité à 100 euros par fenêtre). Voilà la bataille relancée.

En revanche, pas question de revenir sur le crédit d'impôt pour les services à la personne, principale dépense fiscale pour les ménages (4,76 milliards en 2019). « Ce n'est

pas la niche la plus concernée par les propos du ministre », glisse son entourage. Les choses sont moins claires en ce qui concerne la deuxième plus importante dépense fiscale pour les ménages, à savoir l'abattement de 10 % sur les pensions (y compris les pensions alimentaires) et les retraites (4,2 milliards d'euros d'abattement). Sur ce point, Bercy élude.

Raboter les niches fiscales est une vieille lune de l'ancien monde. Nicolas Sarkozy est le premier à avoir imposé un plafond maximum en 2009, à 25 000 euros + 10 % des revenus. En 2013, François Hollande l'a drastiquement abaissé à 10 000 euros (18 000 euros pour les investissements outre-mer et/ou dans le cinéma). Le tout, comme toujours, sous couvert de « justice fiscale ». Six ans plus tard, l'argument est le même. Les victimes aussi : ce sont toujours les 10 % à 20 % de Français les plus aisés. Rien de définitif pour autant. « Ce n'est pas une annonce. On met la proposition sur la table dans le cadre du grand débat », indique l'entourage de Gérald Darmanin. Une troisième godille fiscale n'est donc pas à exclure. Car comme le confie un directeur d'administration à Bercy : « Franchement, personne ne sait ce qui sortira du grand débat, hormis Emmanuel Macron peut-être. »

Malheureusement, les conséquences sur les ménages sont déjà visibles. « Entre la crise des Gilets jaunes, le débat sur l'ISF et le retour de l'instabilité fiscale, je reçois beaucoup de demandes de personnes qui ne pensaient pas partir. Des gens de 55-60 ans attirés par les paradis fiscaux que sont la Belgique, le Portugal et maintenant l'Italie pour les retraités », indique Jean-François Fliti, associé fondateur du cabinet Allur Finance.

Ironie de l'histoire, ce grand déballage ferait presque regretter à certains la suppression de l'ISF. « On devrait le rétablir. Il avait l'effet anti-économique que l'on sait, mais c'était facteur de paix sociale. On aurait pu l'améliorer techniquement, en élargissant la liste des biens exonérés », glisse en off un grand spécialiste des questions de fiscalité, régulièrement consulté par le gouvernement. Mais pour l'heure, le chef de l'Etat tient bon. Les 20 % des ménages les plus aisés qui n'ont cessé de perdre du pouvoir d'achat sous les mesures fiscales de François Hollande puis d'Emmanuel Macron, un peu moins.

@LEGENRA



Gérald Darmanin, le ministre des Comptes publics.

Référendum : quelles questions pour un rebond ?

PROPOSÉE par le sénateur François Patriat il y a deux mois au cours d'un bureau exécutif de La République en marche, l'idée d'organiser un référendum à l'issue du grand débat national a fait son retour ces derniers jours, relancée par Emmanuel Macron lui-même. Ce dernier « n'exclut pas » d'y avoir recours, a-t-il confié jeudi à une poignée de journalistes : « ça fait partie des sujets sur la table ». Tout en précisant que sa décision n'est pas prise. Il serait tenté de le convoquer dès le 26 mai, jour des élections européennes, rapportait trois jours plus tard Le Journal du dimanche.

Si référendum il devait y avoir, « ce ne sera pas l'unique réponse » à la crise des Gilets jaunes, assure cependant un conseiller du Président, qui promet « des initiatives fortes à l'issue du grand débat ». La résurgence du sujet référendaire permet cependant à Emmanuel Macron de tester l'idée auprès des chefs de groupes représentés à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Parlement européen, qu'il reçoit un par un cette semaine. Gilles Le Gendre (LREM) et Christian Jacob (LR) ont ouvert le bal lundi matin. « Le référendum, qui est dans le débat public depuis quelques semaines, est une option parmi d'autres, a prudemment déclaré le premier à sa sortie du bureau du Président. C'est une question secondaire ».

« La crise des Gilets jaunes est une crise du pouvoir d'achat, je ne suis pas sûr qu'on y réponde par la voie référendaire, par une modification du mode de scrutin », a argumenté le second face au chef de l'Etat, qui l'avait invité à lui parler librement. Quant à la date du 26 mai pour organiser le vote, « cela voudrait dire que vous êtes dans la manœuvre politique, et que vous cherchez à fuir le débat européen », a poursuivi le patron des députés LR, très réservé. Attentif, prenant des notes, Emmanuel

« L'électeur n'est pas dupe et supporte difficilement d'être pris pour ce qu'il n'est pas »

Macron n'a rien laissé deviner de sa propre appréciation du sujet. Sur lequel son propre entourage est très partagé.

Coup de poker. Le Président a toujours dit, avant même la crise des Gilets jaunes, qu'il ne s'interdisait pas de recourir au référendum, évoquant la réforme des institutions. Mais le « champ référendaire » est limité. La réduction du nombre de parlementaires, l'introduction

d'une dose de proportionnelle, le vote blanc ou le vote obligatoire peuvent faire l'objet d'un référendum au sens de l'article 11 de la Constitution, c'est-à-dire sans passer par les assemblées. Mais le non-cumul des mandats dans le temps ou le référendum d'initiative citoyenne nécessiteraient une modification de la Constitution, et exigeraient donc un vote conforme des assemblées, ce qui semble difficilement envisageable d'ici au 26 mai.

Par ailleurs, éviter les « sujets qui fâchent » en soumettant aux Français des questions qui semblent faire consensus - comme la réduction du nombre de parlementaires ou la prise en compte du vote blanc - présente des risques, « car l'électeur n'est pas dupe et supporte difficilement d'être pris pour ce qu'il n'est pas », observe le constitutionnaliste Jean-Philippe Derosier dans la dernière note de son blog, La Constitution décodée.

Quant aux sujets économiques, sociaux et environnementaux, ils peuvent faire l'objet de questions par voie référendaire. Mais pas les mesures fiscales, comme le rétablissement de l'ISF ou l'instauration d'une tranche supplémentaire de l'impôt sur le revenu, rappelle l'universitaire.

La date du 26 mai est par ailleurs très discutée dans l'entourage du Président. « Il y aurait beaucoup plus de votants », fait valoir François

Patriat, rappelant que les européennes sont traditionnellement boudées par les électeurs, et qu'elles s'annoncent comme un scrutin favorable à LREM au vu des sondages actuels. « Plus de votants, oui, mais dans quel sens ? », s'interroge-t-on cependant au MoDem de François Bayrou, où l'on redoute qu'un référendum couplé aux européennes mobilise les partisans de Marine Le Pen et de Jean-Luc Mélenchon, tentés de voter deux fois contre le Président...

Enfin, souligne un conseiller influent du chef de l'Etat, le référendum est une « démarche extrêmement symbolique », qui fait courir un grand risque au Président. « Si la multiplication des questions posées permet de désincarner le scrutin et d'espérer que l'électeur se concentre davantage sur les questions » que sur celui qui les pose, explicite Jean-Philippe Derosier, la forte implication personnelle d'Emmanuel Macron, à la fois « dans les causes de la crise et dans le grand débat », pourrait avoir pour conséquence un non en bloc à tout ce qu'il propose ».

Le chef de l'Etat tentera-t-il ce coup de poker pour s'extirper de la crise ? Emmanuel Macron « joue l'avenir politique du pays à pile ou face », juge le politologue Jérôme Jaffré dans *Le Figaro*. Ainsi que son propre avenir.

Nathalie Segauines
@NSegaunes